- 4. Affaires administratives et financières
- 4.1 Octroi d'un contrat pour la prestation de services de sécurité sur le campus de (A-425-4.1)

La vice-rectrice aux Affaires administratives et financières présente l'état de la question, tel que déposé en annexe. Il s'agit d'accorder le contrat de services de sécurité à la firme.

Un membre demande comment se compare ce contrat avec celui actuellement en vigueur. Puisqu'il s'agit d'un engagement financier important et de longue durée, il voudrait savoir s'il y a des possibilités de résilier le contrat.

La vice-rectrice aux Affaires administratives et financières indique que les budgets des années précédentes se trouvent à la page six du document qui a été distribué. Elle souligne qu'avec ce contrat, l'Université conserverait les mêmes ressources qu'elle a actuellement. Le contrat actuel venant à terme le 31 mai 2008. L'industrie des services de sécurité étant en plein essor et connaissant une pénurie de main d'œuvre, l'Université veut offrir une prime de rétention afin que le personnel demeure ici. Elle ajoute qu'il est possible pour l'UQAM de résilier le contrat sans cause au bout de cinq ans.

Une membre professeure demande ce qui explique la différence de près de 500 000\$ - 600 000\$ par année entre le contrat précédent et celui-ci. Elle veut aussi savoir si les primes sont imposées par l'entreprise. Elle ne croit pas que l'attribution de primes favorisera la rétention de personnel et demande si l'UQAM est tenue de respecter le versement des primes pour l'ensemble du contrat.

La vice-rectrice aux Affaires administratives et financières répond que la différence entre les contrats s'explique par l'augmentation des salaires des gardiens et l'octroi de primes.

Le vice-recteur aux Ressources humaines ajoute que les primes seront attribuées aux chess d'équipe et qu'il y aura aussi des primes pour les quarts de soirs et de nuit. Il indique que le salaire annuel d'un chef d'équipe est d'environ 28 000\$ par année et que le montant des primes n'est pas exagéré. Il s'agit surtout de garder à l'UQAM le personnel qui a été formé pour y travailler. L'Université doit donc honorer le contrat, d'une durée de sept ans, ainsi que le versement des primes qui en fait partie.

la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières explique que les primes sont l'environ 0,20\$ de l'heure. Elle indique qu'il y aura des augmentations de salaires au cours e ces sept années dont il faut tenir compte.

n membre étudiant demande pourquoi l'UQAM a décidé d'embaucher une firme externe our assurer la sécurité sur le campus, plutôt que développer son propre service de sécurité. demande également des explications à la vice-rectrice aux Affaires administratives et

## Page 11 of 41

121

A-425-11

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières et du vice-recteur aux Ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Corbo, appuyé par madame Louise Bertrand, que le Conseil d'administration:

AUTORISE la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières, le vice-recteur aux Affaires publiques et au développement et secrétaire général et le directeur du Service des approvisionnements à signer, au nom de l'Université, un contrat avec la firme « Sécurité Kolossal Inc. » de l'ordre de 36 152 000 \$ (TPS et TVQ incluses), plus les ajustements à venir au décret, pour la prestation de services de sécurité sur le campus de l'Université, le tout selon les conditions et obligations du document d'appel d'offres.

Le contrat débute le 1er juin 2008 pour se terminer le 31 mai 2015, à moins d'un préavis d'une des parties après les cinq premières années.

DEMANDE au vice-recteur aux Ressources humaines et à la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières de faire rapport annuellement au Conseil d'administration relativement à l'évolution des coûts et de l'évolution du taux de roulement du groupe ciblé par les primes.

ADOPTÉE À LA MAJOIRITÉ

POUR: 8

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 3